

Termes et conditions

Conditions générales d'utilisation de service

Veillez prendre connaissance des présentes avant d'utiliser les services de NetLinux. En utilisant les services de NetLinux., vous acceptez d'être lié par les modalités et conditions ci-dessous.

Les conditions générales s'appliquent à tous les utilisateurs des services de NetLinux, qu'il soit Client, Revendeur, Fournisseur ou Client d'un Revendeur. Pour des fins de simplification tous ces partenaires sont assimilés à des CLIENTS.

1. MODALITÉS ET CONDITIONS

1.1. Les fibres, le câble optique, les câbles de cuivre et les équipements utilisés pour offrir l'infrastructure sont la propriété et/ou sous la responsabilité de NetLinux. Les logiciels sont la propriété de leurs auteurs respectifs, mais NetLinux. utilise ces logiciels dans les limites permises par licence d'utilisation. Pour les fins des présentes, les logiciels sont considérés au même titre que les équipements.

1.2. Le CLIENT s'engage à respecter les limites imposées par les licences et les conditions d'utilisation des logiciels et services de NetLinux. et de ses fournisseurs. Si par ses agissements, le CLIENT ne respecte pas lesdits droits et conditions d'utilisation, NetLinux. peut procéder à une suspension de service sans préavis. Le CLIENT a la responsabilité de lire les conditions et licences d'utilisation disponibles sur le site Internet de NetLinux. ou sur celui des fabricants et de contacter sans délai le service à la clientèle pour toutes questions ou éclaircissements.

1.3. Si le CLIENT ou ses mandataires, délibérément, par négligence ou en effectuant ses propres installations ou de toutes autres façons, occasionnent la perte ou endommagement des équipements ou installations de NetLinux., le CLIENT paiera les coûts totaux de restauration et/ou de remplacement de ces installations, et ce, selon le moyen utilisé par NetLinux. Lesdits coûts doivent être acquittés sans délai sur présentation d'une facture de NetLinux.

1.4. L'entretien et les réparations seront effectués dans les meilleurs délais possibles.

1.5. Pour assurer un niveau de service optimum, NetLinux. peut effectuer des interruptions de contrôle et d'entretien. Dans la mesure du possible, le CLIENT sera avisé de la date et de l'heure prévue de ces interruptions. Lorsque des équipements se trouvent chez le CLIENT, les représentants de NetLinux. doivent pouvoir, à toutes heures raisonnables, effectuer, inspecter, réparer ou enlever ses installations et/ou équipements, pour réaliser tous travaux reliés à ceux-ci ou pour procéder à l'entretien préventif ou aux travaux d'urgence.

1.6. Pour les interruptions d'entretiens touchant 1 seul CLIENT, le CLIENT peut demander que les interruptions d'entretien soient effectuées à un autre moment (par exemple en dehors des heures d'ouverture) des frais supplémentaires pourront lui être facturés.

2. RESPONSABILITÉS

2.1. NetLinux. ne peut être tenue responsable de quelques manières que ce soit des contenus qui circulent à travers ses câbles, équipements et autres composantes de l'infrastructure mise à la disposition du CLIENT.

2.2. NetLinux. ne peut garantir le fonctionnement continu de son service ou de ses installations. NetLinux. ne peut être tenu responsable envers le CLIENT, ou envers toutes autres personnes, de dommages résultant d'erreurs, d'omissions, d'interruptions, de retards, d'erreurs de transmission, de défauts de transmission, de pannes ou de défauts de ses installations ou de toutes autres causes. Le CLIENT dégage NetLinux., ses fournisseurs et revendeurs, de toutes responsabilités et consent à les tenir indemnes de toutes réclamations suite à une interruption momentanée ou définitive du service.

2.3. NetLinux. ne peut être tenu responsable des mutilations ou des dommages causés par l'équipement ou les installations de NetLinux. sur le lieu du CLIENT. Dans le cas où le client n'est pas propriétaire des lieux en question, le CLIENT devra tenir NetLinux. indemne de toutes réclamations découlant de telles mutilations ou de tels dommages.

2.4. NetLinux. ne peut être tenu responsable envers le CLIENT, ou envers toutes autres personnes, quant à un dommage quelconque à un équipement, appareil ou dispositif fourni par ou pour le CLIENT provenant ou résultant du raccordement ou de l'utilisation de tel équipement, appareil ou dispositif avec les installations de NetLinux.

2.5. NetLinux. ne sera pas responsable vis-à-vis le CLIENT, ou toutes autres personnes, de tout dommage résultant d'un incendie, d'une explosion ou de tout autre événement causé par l'installation, l'utilisation ou le fonctionnement d'un circuit ou de l'équipement de NetLinux. ou d'un branchement à un équipement de NetLinux.

2.6. Dans le cas où des circuits ou des raccordements physiques relierait le réseau du CLIENT à celui de NetLinux., NetLinux. ne sera pas responsable des dommages résultant du fait que la foudre ou d'autre(s) courant(s) électrique(s) passe(nt) du réseau de NetLinux. à celui du CLIENT ou de ce dernier à celui de NetLinux.

2.7. NetLinux. ne peut être tenu responsable :

2.7.1. De toutes pertes financières directes ou indirectes pouvant découler d'une interruption de service de quelque nature ou pour quelque cause que ce soit.

2.7.2. De toutes circonstances découlant de force majeure ou, toutes circonstances ou événements indépendants de la volonté de NetLinux. incluant sans limitation les feux, accidents, guerres, émeutes, grèves, lock-out, troubles de relation de travail, faits de Dieu, faits de l'autorité civile ou militaire, ou incapacités d'obtenir des fournisseurs habituels les matériaux, la main-d'œuvre ou les services nécessaires à l'exécution des obligations de NetLinux.

2.7.3. Des actes ou omissions d'une autre compagnie, entreprise ou société exploitante de téléphone ou de télécommunication dont les installations sont utilisées aux fins de raccordement avec des points de terminaisons du CLIENT que NetLinux. ne dessert pas directement

2.7.4. De toutes déclarations diffamatoires ou violations des droits d'auteur découlant d'informations transmises ou reçues par l'intermédiaire de services obtenus de NetLinux.

2.7.5. De toutes violations de brevet résultant de la combinaison ou de l'utilisation d'installations fournies par le CLIENT avec les services obtenus de NetLinux.

2.7.6. De toutes violations de droits d'auteur ou de marque de commerce, fausses représentations ou acte de concurrence déloyale résultant de l'utilisation de services obtenus de NetLinux.

2.7.7. Des renseignements confidentiels que le CLIENT transmet et/ou reçoit via les services de NetLinux. Le CLIENT assume seul ce risque et dégage NetLinux. de toutes responsabilités.

2.7.8. De toute divulgation, volontaire ou non, à des tiers de renseignements confidentiels que le CLIENT transmet, entrepose et/ou reçoit via les services de NetLinux. Le CLIENT assume seul ce risque et dégage NetLinux. de toutes responsabilités.

2.8. Le CLIENT assume seul les risques des dommages causés par les virus informatiques, les vers, et tous les autres programmes informatiques malicieux qui voyagent sur Internet.

2.9. Le CLIENT assume seul les risques liés à la navigation sur Internet.

3. RESTRICTION ET OBLIGATION

3.1. Le CLIENT ne peut utiliser le service de NetLinux. ou permettre qu'il soit utilisé dans un but ou d'une manière qui soit contraire à la loi ou à la réglementation en vigueur. À cet effet, le CLIENT s'engage à ne pas utiliser l'accès Internet pour accéder, télécharger ou diffuser des contenus en violation des lois en vigueur.

3.2. Le CLIENT doit s'assurer de prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la protection de ses données et de son réseau.

3.3. Le CLIENT doit préserver la confidentialité de son nom d'utilisateur et de son mot de passe qui lui permet d'accéder à son service de NetLinux. Toutes connexions simultanées au moyen d'un même nom d'utilisateur et mot de passe sont interdites. Toute contravention à cette disposition peut entraîner des frais supplémentaires, et ce, sans préavis.

4. HÉBERGEMENT ET COURRIER ÉLECTRONIQUE (COURRIEL)

4.1. Le CLIENT a l'entière responsabilité de l'information qu'il publie sur son site Internet et/ou sur Internet. De plus, il doit s'assurer que le destinataire du contenu est approprié. NetLinux. se réserve le droit de refuser ou de retirer, tout matériel

jugé choquant, indécent ou autrement inapproprié.

4.2. Le courriel ne peut être utilisé pour envoyer des messages en vrac ou commerciaux non sollicités. De même, l'envoi en masse de courriel est interdit. Le CLIENT ne peut envoyer de nombreuses copies du même message ou de messages identiques, ni envoyer de gros fichiers.

4.3. NetLinux. n'est pas responsable du réacheminement du courriel envoyé à un compte qui a été suspendu ou résilié. Tous les courriels qui n'ont pas trouvé de destinataires seront retournés à l'expéditeur et/ou supprimés.

4.4. Le CLIENT doit se conformer à la bande passante, au stockage de données et aux autres restrictions du service en vigueur.

4.5. Une copie de sécurité est prise quotidiennement par NetLinux à l'extérieur des locaux où sont situés les serveurs. Le CLIENT peut demander de récupérer les informations contenues sur cette copie de sécurité. Des frais de service peuvent être facturés au client pour le temps de récupération des données.

5. SUSPENSION DU SERVICE PAR NETLINUX.

5.1. NetLinux. peut suspendre le service dans les cas suivants :

5.1.1. Si le CLIENT omet de payer un compte en souffrance pourvu que ce compte le soit depuis plus de dix (10) jours de la date d'exigibilité.

5.1.2. Si le CLIENT utilise ou permet à d'autres personnes d'utiliser les services de NetLinux. dans un but ou d'une manière contraire à la loi ou à la réglementation en vigueur.

5.2. Avant de procéder à la suspension, NetLinux. doit donner un préavis d'au moins cinq (5) jours ouvrables indiquant la raison et la date de suspension, le montant dû, le cas échéant, les frais de rétablissement du service et, s'il y a lieu, toutes autres informations pertinentes.

5.3. Nonobstant le paragraphe précédant, NetLinux. peut suspendre sans préavis le service en cas de faillite, cession volontaire de biens, mise sous séquestre, mise en liquidation ou autres cas de cessation des activités du CLIENT pour quelques motifs que se soient. NetLinux. peut également suspendre sans préavis tout CLIENT qui contrevient aux conditions d'utilisation des produits de NetLinux. et de ses fournisseurs ou tout CLIENT qui n'as pas pu être raisonnablement contacté.

5.4. La suspension du service ne dispense pas le CLIENT de toutes sommes dues en vertu du contrat en vigueur entre NetLinux. et le CLIENT.

6. CONFIDENTIALITÉ, SUCESSEURS ET AYANT DROIT

6.1. Le CLIENT ne peut céder les droits ou obligations d'une convention ou entente avec NetLinux. sans le consentement écrit préalable de NetLinux.

6.2. Les engagements convenus aux conventions ou ententes entre NetLinux et le CLIENT s'appliquent aux parties ainsi qu'à leurs successeurs.

6.3. Les informations contenues sur le site Internet et dans les courriels sont la propriété et la responsabilité du CLIENT. Par conséquent, NetLinux ne peut en divulguer le contenu de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit préalable du client. Si le CLIENT met des informations sur son site Web ou donne accès à son courriel de façon publique, sans sécurité ni encryptions, NetLinux ne peut garantir qui verra ou ne verra pas les informations. Il est de la responsabilité du CLIENT de paramétrer son site Web de façon à protéger les informations confidentielles s'y trouvant. NetLinux ne peut être tenu responsable des failles de sécurité du système d'exploitation ou des applications, des serveurs sur lesquels se trouve le site Web ou les courriels du CLIENT. NetLinux s'assure de suivre les recommandations des manufacturiers en matière de sécurité.

7. PAIEMENTS

7.1. Les tarifs mensuels pour la fourniture de service de télécommunication sont exigés d'avance du CLIENT et sont payables le 1er jour de chaque mois précédent la fourniture du service. Pour tout compte en souffrance, un intérêt à taux composé de 1,5 % par mois est imputé au compte du CLIENT.

7.2. À moins que NetLinux. ne reçoive un avis par écrit dans les cinq (5) jours suivant l'envoi d'une facture ou d'un avis, ce dernier est présumé exact et accepté par le CLIENT.

7.3. Le CLIENT s'engage à acquitter des frais de 15,00 \$ pour tous les paiements retournés pour provisions insuffisantes.

7.4. Le CLIENT peut payer plusieurs mois d'avance. Tous les paiements reçus seront appliqués en entier sur son compte et le montant créditeur sera diminué au fur et à mesure de la livraison des services par NetLinux. Le 6e jour du mois, le service est présumé rendu pour l'ensemble du mois. En cas de fermeture d'un compte pour lequel un solde est créditeur, le CLIENT peut demander un remboursement pour le solde créditeur qui lui sera envoyé par chèque dans les quarante (40) jours suivant la réception de sa demande. Aucun intérêt ne sera versé sur les soldes créditeurs.

8. SERVICE APRÈS VENTE

8.1. Pour une période de 30 jours après la date d'installation, le CLIENT pourra communiquer sans frais avec le service technique de NetLinux. Après cette période, le CLIENT pourra choisir un des programmes de support technique de NetLinux. ou encore être facturé selon le taux horaire en vigueur.

8.2. NetLinux. pourra envoyer un technicien chez le CLIENT pour régler tout dérangement de service. Des frais de service pourront être facturés au CLIENT.

9. UTILISATION D'ÉQUIPEMENT LOUÉ

9.1. Le CLIENT s'engage à utiliser l'équipement avec soin, prudence et diligence. Il ne doit pas le modifier ou l'altérer. De plus, il doit s'assurer de le maintenir en bon état de fonctionnement.

9.2. Le CLIENT s'engage à assurer l'équipement loué contre les dommages ou les altérations (incluant la perte et le vol) que pourraient subir ses équipements. Le CLIENT doit maintenir cette assurance pour toute la durée de la présente convention.

9.3. En cas de perte, vol, altérations ou dommages de l'équipement, le CLIENT s'engage à payer à NetLinux. : le coût d'achat, la valeur de remplacement ou les réparations nécessaires pour remettre l'équipement loué dans un état de bon fonctionnement au choix de NetLinux.

9.4. En cas de défectuosité d'un équipement loué, seul NetLinux. est autorisé à en faire la vérification et la réparation.

10. CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES REVENDEURS

10.1. Les revendeurs sont des CLIENTS de NetLinux. et à ce titre, ils sont soumis à toutes les conditions des présentes.

10.2. Pour avoir droit au titre de revendeur, les revendeurs doivent signer une convention de revendeur qui les autorise à revendre les produits et services de NetLinux. La revente de produit de NetLinux sans convention est formellement interdite.

10.3. Les revendeurs peuvent recevoir des rabais et/ou remise selon les conditions particulières de leur convention avec NetLinux. L'obtention de ces rabais et/ou remise est sujette aux conditions suivantes :

10.3.1. Les rabais et/ou remise ne sont accordés que sur des factures payées au complet;

10.3.2. Certain produits et/ou service peuvent ne pas donner droit à des rabais et/ou remises;

10.3.3. Le renouvellement et le maintient en vigueur de leur convention de revendeur;

10.3.4. Les rabais et/ou remise sont versés à titre de crédit au compte du revendeur. Le revendeur peut ensuite demander que le crédit lui soit remboursé selon les conditions de remboursement régulier.

10.4. Les revendeurs qui ne respectent pas les conditions des présentes peuvent perdre tous les privilèges associés au titre de revendeur.

12. CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES APPLICATIONS HÉBERGÉES

1

2.1. Le CLIENT est entièrement responsable du respect des droits d'auteur relatifs à son application et il déclare qu'il est le seul propriétaire des droits d'auteurs ou que les licences d'exploitation qu'il utilise permettent le déploiement d'applications en utilisant les technologies Microsoft Terminal Server et Citrix Metaframe. S'il n'est pas propriétaire de toutes les

technologies utilisées dans la création de son application, le CLIENT sera seul responsable face aux propriétaires de technologie en cas de poursuite et il prendra toutes les mesures adéquates afin de protéger NetLinux.

12.2. Le CLIENT devra voir au maintien de son application en état de fonctionnement optimale, il fera les mises à jour nécessaires et verra à ce que les correctifs soient appliqués dans les plus brefs délais. A moins que le client n'est recours au service de gestion de NetLinux auquel cas NetLinux s'occupera des mises à jours selon un horaire entendu avec le CLIENT

12.3. Le CLIENT assumera le support technique auprès de ses utilisateurs s'il désire que NetLinux. fasse du support technique de quelque niveau que ce soit. Un contrat de service spécifique devra intervenir entre NetLinux. et le CLIENT.

12.4. NetLinux. verra au maintien du système d'exploitation du serveur et à cet effet, des interruptions peuvent survenir lors des mises à jours. Dans la mesure du possible, NetLinux. préviendra le CLIENT et fera les mises à jour afin de minimiser les impacts sur la disponibilité des serveurs.

13. DIVERS

13.1. Le CLIENT confirme que les renseignements personnels et/ou corporatifs qu'il a donnés à NetLinux. sont exacts et s'engage à aviser NetLinux. de toutes modifications. Le CLIENT autorise NetLinux. à obtenir de l'information sur la solvabilité ou le crédit du CLIENT et à conserver cette information dans son dossier.

13.2. Les présentes conditions peuvent être révisées de temps en temps. La version officielle des présentes se trouve sur le site Internet de NetLinux. En cas de conflit entre les présentes et la version sur le site Internet, cette dernière est présumée comme exacte. Le CLIENT accepte d'avance d'être lié par les modifications futures des présentes.

13.3. Dans l'éventualité où un tribunal jugerait qu'une disposition de la présente convention est nulle ou invalide, elle sera réputée dissociable et le présent contrat et ses dispositions garderont leur effet et lieront les parties comme si la disposition en cause n'avait jamais été inscrite.